

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	<b>p-Toluidine</b>
<b>Cat No. :</b>	<b>376350000; 376350010; 376352500; 376350050; 376350250</b>
<b>Synonymes</b>	4-Aminotoluene; 4-Methylaniline
<b>No.-CAS</b>	106-49-0
<b>No.-CE.</b>	203-403-1
<b>Formule moléculaire</b>	C7 H9 N
<b>Numéro d'Enregistrement REACH</b>	01-2119432711-48

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisation recommandée</b>	Substances chimiques de laboratoire.
<b>Secteur d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégorie de produit</b>	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
<b>Catégories de processus</b>	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement</b>	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
<b>Utilisations déconseillées</b>	Pas d'information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Société</b>	<b>Entité de l'UE / nom commercial</b> Acros Organics BVBA Janssen Pharmaceuticalaan 3a 2440 Geel, Belgium
	<b>Entité britannique / nom commercial</b> Fisher Scientific UK Bishop Meadow Road, Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom
<b>Adresse e-mail</b>	begel.sdsdesk@thermofisher.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 800-ACROS-01  
Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99  
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300  
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 3 (H301)
Toxicité aiguë par voie cutanée	Catégorie 3 (H311)
Toxicité aiguë par inhalation – Poussières et brouillards	Catégorie 3 (H331)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 (H351)

#### Dangers pour l'environnement

Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 (H411)

*Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16*

## 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

**Danger**

### **Mentions de danger**

- H351 - Susceptible de provoquer le cancer
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H301 + H311 + H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

### **Conseils de prudence**

- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P302 + P350 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

p-Toluidine

Date de révision 17-déc.-2020

## 2.3. Autres dangers

Toxique pour les vertébrés terrestres

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Composant	No.-CAS	No.-CE.	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
p-Toluidine	106-49-0	EEC No. 203-403-1	>95	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 3 (H331) Aquatic Chronic 2 (H411)

Composant	Specific concentration limits (SCL's)	Facteur M	Component notes
p-Toluidine	-	1	-

<b>Numéro d'Enregistrement REACH</b>	01-2119432711-48
--------------------------------------	------------------

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact oculaire</b>	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Consulter immédiatement un médecin. Nettoyer la bouche avec de l'eau.
<b>Inhalation</b>	Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Agent chimique sec. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés. mousse chimique. Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

#### **Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matière combustible. Inflammable. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

#### **Produits dangereux résultant de la combustion**

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre en place une ventilation adaptée. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

#### **Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons,

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

p-Toluidine

Date de révision 17-déc.-2020

y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Protéger de la lumière du jour. Conserver sous clé. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques. Date de promulgation: 2 septembre 2018. Publié dans le Moniteur Belge le 3 octobre 2018

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
p-Toluidine				TWA: 2 ppm 8 uren TWA: 8.9 mg/m <sup>3</sup> 8 uren Huid	TWA / VLA-ED: 2 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 8.9 mg/m <sup>3</sup> (8 horas) Piel

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
p-Toluidine		Haut	TWA: 2 ppm 8 horas Pele		

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
p-Toluidine	Haut MAK-KZW: 0.8 ppm 15 Minuten MAK-KZW: 4 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten MAK-TMW: 0.2 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	TWA: 2 ppm 8 timer TWA: 9 mg/m <sup>3</sup> 8 timer Hud	Haut/Peau TWA: 0.2 ppm 8 Stunden TWA: 0.9 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8 godzinach	

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
p-Toluidine	TWA: 9.0 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.2 ppm 8 hr. TWA: 0.9 mg/m <sup>3</sup> 8 hr. STEL: 0.6 ppm 15 min STEL: 2.7 mg/m <sup>3</sup> 15 min Skin		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 10 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
p-Toluidine			skin - potential for cutaneous absorption TWA: 2 ppm TWA: 9 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 8.92 mg/m <sup>3</sup> 15 percekben. CK TWA: 4.46 mg/m <sup>3</sup> 8 órában. AK lehetséges borön keresztüli felszívódás	TWA: 2 ppm 8 klukkustundum. TWA: 9 mg/m <sup>3</sup> 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 4 ppm Ceiling: 18 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
p-Toluidine	STEL: 1 mg/m <sup>3</sup>				Skin notation

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

p-Toluidine

Date de révision 17-déc.-2020

	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>				TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 ore STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> 15 minute
--	----------------------------	--	--	--	---

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
p-Toluidine	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 0093 STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> 0093				

## Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
p-Toluidine				Methemoglobin: 1.5 % Methemoglobin in total hemoglobin blood end of shift	

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

<u>Voie d'exposition</u>	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e) Cutané(e) Inhalation				

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

**Protection des mains** Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc nitrile Néoprène Caoutchouc naturel PVC	Voir les recommandations du fabricant	-	EN 374	(exigence minimale)

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

p-Toluidine

Date de révision 17-déc.-2020

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

## Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

## À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Type de filtre recommandé :** Filtre à particules conforme à EN 143

## À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Demi-masque recommandée:** - Filtrage des particules: EN149: 2001

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Aspect	Marron clair	
Odeur	aromatique	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle de fusion	41 - 46 °C / 105.8 - 114.8 °F	
Point de ramollissement	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle d'ébullition	200 °C / 392 °F	
Inflammabilité (Liquide)	Sans objet	Solide
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'explosivité	<b>Inférieure</b> 1.1 <b>Supérieure</b> 6.6	
Point d'éclair	87 °C / 188.6 °F	<b>Méthode</b> - Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	480 °C / 896 °F	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
pH	7.8	7 g/l aq.sol
Viscosité	Sans objet	Solide
Hydrosolubilité	Soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		
Composant	<b>log Pow</b>	
p-Toluidine	1.6	
Pression de vapeur	1.3 mbar @ 43 °C	
Densité / Densité	1.05	
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Sans objet	Solide
Caractéristiques des particules	Aucune donnée disponible	

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

p-Toluidine

Date de révision 17-déc.-2020

## 9.2. Autres informations

Formule moléculaire C7 H9 N  
Masse molaire 107.15  
Propriétés explosives .?1 ÉTHANOL.?2 explosifs air / vapeur des mélanges possibles  
Taux d'évaporation Sans objet - Solide

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

### 10.2. Stabilité chimique

Sensible à la lumière.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune information disponible.  
Réactions dangereuses Aucune information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

températures supérieures à 220°C. Exposition à la lumière. Produits incompatibles. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides. Agents comburants forts. Anhydrides d'acide. Chlorures d'acide. Chloroformates.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

#### a) toxicité aiguë;

Oral(e) Catégorie 3  
Cutané(e) Catégorie 3  
Inhalation Catégorie 3

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
p-Toluidine	LD50 = 336 mg/kg ( Rat )	LD50 = 890 mg/kg ( Rabbit )	LC50 > 640 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Catégorie 2

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Peau Catégorie 1



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

p-Toluidine

Date de révision 17-déc.-2020

	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
<b>e) mutagénicité sur les cellules germinales;</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>f) cancérogénicité;</b>	Catégorie 2  Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes
<b>g) toxicité pour la reproduction;</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Organes cibles</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>j) danger par aspiration;</b>	Sans objet Solide
<b>Symptômes / effets, aigus et différés</b>	Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Effets d'écotoxicité** Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
p-Toluidine	LC50: 100 - 220 mg/L, 96h static (Brachydanio rerio) LC50: 135 - 163 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas)		

Composant	Microtox	Facteur M
p-Toluidine	EC50 = 150 mg/L 24 h EC50 = 4.27 mg/L 30 min	1

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

p-Toluidine

Date de révision 17-déc.-2020

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Facilement biodégradable
<b>Persistance</b>	Une persistance est peu probable.
<b>Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées</b>	Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
p-Toluidine	1.6	Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol** Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau . Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas de données disponibles pour l'évaluation.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

**12.7. Autres effets néfastes**  
Des polluants organiques persistants Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance  
Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits non utilisés</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
<b>Le code européen des déchets</b>	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.
<b>Autres informations</b>	Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter tout contact avec l'eau.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3451
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	TOLUIDINES, SOLID
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II

### ADR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3451
-------------------------	--------

ACR37635

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

p-Toluidine

Date de révision 17-déc.-2020

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** TOLUIDINES, SOLID

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport** 6.1

**14.4. Groupe d'emballage** II

## IATA

**14.1. Numéro ONU** UN3451

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** TOLUIDINES, SOLID

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport** 6.1

**14.4. Groupe d'emballage** II

**14.5. Dangers pour l'environnement** Dangereux pour l'environnement  
Ce produit est un polluant marin selon les critères de l'IMDG/IMO

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Pas de précautions spéciales requises

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable, les produits emballés

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

X = liste, Europe (EINECS/ELINCS/NLP), U.S.A. (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Philippines (PICCS), Chine (IECSC), Japan (ENCS), Australie (AICS), Korea (ECL).

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australie)	KECL
p-Toluidine	203-403-1	-		X	X	-	X	X	X	X	KE-23448

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

#### Réglementations nationales

**Classification allemande WGK** Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
p-Toluidine	WGK3	Class I : 20 mg/m <sup>3</sup> (Massenkonzentration)

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
p-Toluidine	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 15, RG 15bis

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

p-Toluidine

Date de révision 17-déc.-2020

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion  
H311 - Toxique par contact cutané  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H331 - Toxique par inhalation  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**WEL** - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

**RPE** - Équipement de protection respiratoire

**LC50** - Concentration létale à 50%

**NOEC** - Concentration sans effet observé

**PBT** - Persistante, bioaccumulable, toxique

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**TWA** - Moyenne pondérée dans le temps

**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

**LD50** - Dose létale à 50%

**EC50** - Concentration efficace 50%

**POW** - Coefficient de partage octanol: eau

**vPvB** - très persistantes et très bioaccumulables

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

**IMO/MDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

**OECD** - Organisation de coopération et de développement économiques

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

**Principales références de la littérature et sources de données**

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

**ICAO/IATA** - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

**MARPOL** - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

**ATE** - Estimation de la toxicité aiguë

COV (composés organiques volatils)

### Conseil en matière de formation

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

**Date de préparation** 29-mai-2015

**Date de révision** 17-déc.-2020

**Sommaire de la révision** Mise à jour du CLP format.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006**

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

p-Toluidine

Date de révision 17-déc.-2020

---

assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

**Fin de la Fiche de données de sécurité**